

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2026 à 19 h 30

Convocation du 16 juin 2026

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents22
Procurations..... 1
Absent0

Membres présents : Mmes et MM. DERUDDER Germain, NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOSLE Emilie, SOTGIU Mario, SABER Elise, ODDO Anthony, ALLARD Laetitia, ZUSCHROTT Franz, BOURGUIGNON Magali, WEBER Jean-Marc, MULLER Christiane, KOMAC Geoffroy, PACIELLO Virginie, MARGHERITA Michel, HUART Christelle, COLLA Cédric, DANN Daniel, SCHMIDT Anne-Lise, THILLEMENT Céline (retard arrivée à 19h35), DI MARIA Toni, CHILLARI Sabrina et BEN MOUSSA Peggy.

Membres absents excusés : MULLER Christiane (Procuration FROEHLINGER Didier).

Mme ADAM Nathalie, Secrétaire Générale de Mairie est nommée secrétaire de séance

POINT N°10 – Convention d'assistance MATEC : AMO pour transformation du tennis couvert en salle communale et associative intergénérationnelle – Avenant n°1
DE2026_06_12_10

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEUMAYER, 1^{ère} adjointe ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ;

VU le projet de transformation du bâtiment du tennis couvert existant en une salle communale et associative intergénérationnelle destinée à accueillir la restauration scolaire, des activités sportives, culturelles et associatives ;

VU la convention d'AMO signée avec MATEC en septembre 2025 dont le coût prévisionnel maximum de la mission s'élevait à 16 620 € TTC, financé sur le budget communal – section investissement,

CONSIDERANT que le coût des travaux et par conséquent celui des honoraires de MOE impose le recours à une procédure formalisée, entraînant une évolution des modalités de recrutement du MOE;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide :

Par 19 voix pour, 0 voix contre et 3 abstention(s)

(Abstentions : THILLEMENT Céline, DI MARIA Toni et CHILLARI Sabrina.).

- **DE VALIDER** l'avenant 1 à la convention proposée par l'entreprise MATEC pour un montant de 4080 € TTC ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'avenant ;
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal – section investissement.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
 Reçu en préfecture le 26/06/2026
 Publié le
 ID : 057-215705211-20260622-DE2026_06_22_10-DE

Oeting, le 22 juin 2026

Le Maire, Germain DERUDDER

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat